

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/10/2010 (Dernière actualisation de la page 01/10/2010)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.27
90 et plus	EUR/m3	2.68

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.21
120/179	EUR/m3	1.84
180 et plus	EUR/m3	1.51
toutes catégories	EUR/m3	1.88

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	7.73
1b.Qualité trituration	EUR/stère	7.73
2.Houppier peuplier	EUR/ton	7.39
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	5.94
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	5.94
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.67

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	20.84	2.36
31/40	EUR/m3	13.38	2.36
41/50	EUR/m3	8.94	1.78

51/60	EUR/m3	6.83	1.78
61/70	EUR/m3	6.53	1.78
71/119	EUR/m3	5.94	1.47
120 et plus	EUR/m3	4.78	1.15

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	5.35
70/89	EUR/m3	4.48
90 et plus	EUR/m3	2.99

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.81	0.54
90 et plus	EUR/m3	0.54	0.38

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	5.35	8.94

1.3. ESSENCE: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	9.43
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	10.26
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	10.26